



## Bilan relatif à la phase de test

# des alternats sur la rue de l'hôtel de ville - Décembre 2025

### Rappel du contexte : une démarche concertée depuis 2022...

Dans le cadre du **programme « Petites Villes de Demain »**, la commune de Mozac a réalisé de **2022 à 2023** une étude « **Plan Guide** » portant sur la **revitalisation du centre-bourg**.

Cette réflexion s'est construite en concertation avec les citoyens, dont un groupe d'enfants s'étant engagés dans cette démarche à travers plusieurs ateliers participatifs en 2023.

Une présentation des **esquisses d'aménagement** sur 4 espaces publics s'est déroulée lors d'une **réunion publique le 16 septembre 2024**.

Le réaménagement de la rue de l'hôtel de ville est **une des mesures phares du projet de réaménagement du centre-bourg**. La mise en place au **printemps 2025** de trois alternats-terrasses, sous la forme d'aménagements temporaires, visait à **tester l'efficacité des alternats proposés par le bureau d'étude** pour la réduction des vitesses et mettre en évidence la possibilité et l'intérêt de création de terrasses devant deux commerces de la rue.

### Méthode pour l'évaluation de la phase « test » :

#### 1/ Entretiens en « porte-à-porte » avec les 11 commerçants :

Les échanges individuels avec les commerçants ont fait ressortir que cet aménagement temporaire n'a pas eu d'impact négatif, pour 8 commerçants sur 11, sur la fréquentation de leur clientèle. 8 commerçants trouvent que l'aménagement a apporté une amélioration positive sur le cadre de vie.

Plusieurs commerçants ont indiqué de nombreuses accélérations des automobilistes, au niveau des alternats, impactant la sécurité des piétons.

#### 2/ Réalisation d'une enquête « rigoureuse » (évaluation technique)

Après l'installation des alternats-terrasses, il a rapidement été constaté que l'aménagement de l'alternat du « milieu » (face à la boulangerie) causait des **difficultés**, il a ainsi été supprimé.

En **septembre 2025**, il a été entrepris de remettre en œuvre le même **protocole d'enquêtes et de comptages** que celui réalisé au printemps 2024, afin de mesurer les effets des aménagements (sur les vitesses pratiquées et sur la demande de stationnement).

#### Enseignements sur le trafic et les vitesses pratiques : baisse du trafic et des vitesses

Les comptages réalisés mettent en évidence :

- Une **baisse du trafic hebdomadaire de 13%** : représentant – **5284 véhicules** sur cet axe,
- Une **augmentation du taux de respect de la limitation de vitesse à 30 km/h** : de 57% à 66%.
- Une **diminution de 49% des excès de vitesse de plus de 20 km/h** : de 389 à 199 en une semaine.

→ Les **alternats ont répondu aux objectifs attendus** sur la **réduction du nombre de véhicules** et sur un **meilleur respect de la limitation de la vitesse** sur cet axe. Toutefois, **des accélérations** ressortent au niveau des alternats et **deux points « noirs » doivent être améliorer** rapidement :

- 1<sup>er</sup> point : **améliorer la visibilité des piétons**,
- 2<sup>ème</sup> point : **améliorer l'accès VL à la rue de l'abbaye** depuis Riom (« tourne à gauche »).

### **3/ Réalisation d'une enquête auprès des habitants :**

- Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 inclus,
- 342 réponses en ligne et 34 questionnaires papiers, soit un **total de 376 réponses**,
- **Taux de retour** : près de 10 % (~~RP INSEE 2022 : 3863 habitants~~) **22%** (1699 résidences principales – INSEE 2022)

#### **Parmi les résultats significatifs :**

- **61 %** des répondants (227 personnes) ont **modifié leur parcours / trajet** (complètement ou occasionnellement),
- **60 %** des répondants (222 personnes) voient **l'intérêt d'une zone bleue** (dont 28 % avec quelques places bien ciblées),
- **52 %** des répondants (189 personnes) ont **modifié « à la baisse » leurs habitudes** de consommation,
- **60 %** (222 réponses) déclarent **n'avoir pas eu l'envie de profiter des terrasses** et 31 % (112 personnes) déclarent ne pas en avoir eu l'occasion.
- **7 répondants sur 10** (69 %) des répondants **ne sont pas satisfaits de l'aménagement temporaire** (dont la majorité environ 51 % évoque de nombreux inconvénients).

#### **Sur la pérennisation de l'aménagement :**

- **Opposition « ferme »** → Environ 65% des réponses

- Dangerosité : Manque de visibilité pour les piétons (surtout les enfants) et les conducteurs, risque accru d'accidents.
- Circulation perturbée : Bouchons, comportements dangereux (accélérations, non-respect des priorités), et fluidité réduite.
- Inutilité : Perçu comme inefficace pour ralentir la circulation, voir contre-productif (accélération automobilistes après l'attente).
- Critiques esthétiques : Aménagement jugé "moche", "mastoc", ou mal intégré au patrimoine local.
- Coût et gaspillage : Dépense d'argent public pour un résultat peu satisfaisant.

- **Soutien « conditionnel ou partiel »** → Environ 25% des réponses

- Oui, mais avec des améliorations : Réduire la taille ou la hauteur des bacs pour améliorer la visibilité, repenser la circulation (ex. : voie de délestage, radar, feux tricolores), améliorer l'esthétique et l'intégration urbaine...
- Oui pour la sécurité : Ralentissement des véhicules et sécurisation des piétons, malgré les défauts actuels.
- Oui pour les terrasses : Utile pour les commerces, mais à optimiser.

- **Soutien « sans réserve »** → Environ 10 % des réponses

- Oui pour l'esthétique et la végétalisation : Amélioration du cadre de vie et embellissement de la rue.
- Oui pour la sécurité : Réduction de la vitesse et sécurisation des piétons.
- Oui pour les terrasses : Dynamisation des commerces et création d'espaces conviviaux.

*Pour plus de détails sur le bilan de la phase « test » (dont l'enquête habitants) : se référer au document de présentation du Conseil Municipal du 15/12/2025, mise en ligne sur le site internet de la commune.*